

## Commune de Montrelais – P.L.U.

### Annexes sanitaires – Notice

---

#### L'assainissement

##### Les eaux usées

La commune de Montrelais possède une station d'épuration et un réseau d'assainissement collectif séparatif d'une longueur totale de 4 860 ml qui dessert le bourg.

Ce réseau se compose de 1 819 ml de canalisations gravitaires et de 3 041 ml de canalisations de refoulement (Source : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif de la COMPA, année 2017).

Le service d'assainissement collectif regroupe 166 abonnés en 2018 (environ 370 habitants, soit 42% de la population totale).

Compte-tenu de la présence de plusieurs sous-bassins versants, le réseau est équipé de 3 postes de refoulement assurant le transfert des eaux usées vers les ouvrages de traitement pour les zones qui ne peuvent s'y rendre gravitairement.

Le plan des réseaux d'eaux usées est annexé au PLU.

Le traitement des effluents est assuré par une station d'épuration de type lagunage naturel (par déséutrophisation) localisée route de Varades. La capacité de cette station, mise en service en 2010, est de 600 équivalents habitants (36 kg/j DBO5, 90 m3/jour). Le rejet des effluents traités s'effectue dans le ruisseau de Bray, affluent de La Loire. Le volume moyen traité (57 m3/j) est estimé à 63% sur l'année 2018. La charge organique de la station s'élève à 18 % de sa capacité nominale en 2018 (105 EH). La station respecte son arrêté de rejet pour l'année 2018 (Source : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif de la COMPA, année 2017 et Bilan annuel, COMPA, 2018).

Par ailleurs, l'assainissement des eaux usées sur le reste des écarts et des hameaux est assuré de façon autonome. Il concerne 194 foyers. La compétence est assurée par le SPANC du Pays d'Ancenis. Ce service, créé par la communauté de communes le 15 avril 2006, a pour mission de contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif, qu'elles soient existantes ou neuves.

**PL.U.- Annexes sanitaires**

Un diagnostic de l'ensemble des installations a été effectué sur la commune en 2007. Ce diagnostic a permis d'établir un état initial des installations.

Depuis 2012, le SPANC procède à la deuxième étape de son action : le contrôle périodique des installations, en priorisant sur la visite des ANC les plus critiques. Au second semestre 2019, l'ensemble des installations sera visité (contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien). Cette campagne de visites permettra de préciser, en particulier, quelles sont les installations présentant un risque sanitaire et/ou environnemental, et devant, à ce titre, faire l'objet d'une réhabilitation.

La commune dispose d'un zonage d'assainissement révisé en 2006 (cf. pièce annexe n°7 du dossier de PLU).

**Les eaux pluviales**

La commune est équipée d'un réseau de type séparatif. Les eaux pluviales sont donc collectées dans un réseau distinct du réseau de collecte des eaux usées. En raison de la topographie et de l'éloignement entre le bourg et les lieux-dits, on recense un grand nombre d'exutoires sur la commune (17 au total), les exutoires principaux sont les ruisseaux de Bray et de La Grippe (bassin versant de la Loire).

La longueur du réseau eaux pluviales est d'environ 6 279 ml (d'après le diagnostic du SDEP – SET Environnement – janvier 2018). Le réseau se caractérise par une forte hétérogénéité de matériaux et de diamètres de canalisations, et par quelques alternants entre des passages en fossés et busés. Les plans des réseaux d'eaux pluviales sont annexés à la présente notice.

Sans être majeurs, plusieurs dysfonctionnements hydrauliques ont été observés sur la commune lors d'évènements pluvieux importants. Ils s'expliquent par des sous-dimensionnements de canalisations, des déficits d'entretien (colmatage des buses et des regards) ainsi qu'à des pentes parfois insuffisantes sur certains secteurs. La qualité des rejets d'eau pluviale dans le milieu récepteur est globalement médiocre à mauvaise, en raison de l'absence d'ouvrage de rétention.

Parallèlement à la révision du PLU, la commune a lancé une étude de Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP). Le Schéma mentionne l'emplacement des réseaux actuels et futurs, et il synthétise l'ensemble des aménagements à réaliser sur le réseau des eaux pluviales dans un programme de travaux. Ces aménagements ont pour objectif de résoudre les problèmes d'écoulement actuels et d'anticiper les projets d'urbanisation futurs.

Un zonage d'assainissement des eaux pluviales a également été défini, en tenant compte des projets issus de la révision du PLU. Il est annexé en pièce n°8 du dossier de PLU.

## L'eau potable

L'alimentation en eau potable sur la commune de Montrelais est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la Région d'Ancenis (adhérente au Syndicat Départemental Atlantique'eau).

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par VEOLIA. Le nombre d'abonnées en 2017 est de 359 (359 en 2016) d'après le rapport d'activités d'Atlantic'eau de 2017.

Le SIAEP de la Région d'Ancenis est principalement alimenté par :

- l'usine de traitement d'Ancenis (prise d'eau en Loire, usine de l'Île Delage) avec un volume produit de 5 057 586 m<sup>3</sup> (98,5%) en 2017,
- l'unité de Saint-Sulpice-des-Landes (forage en nappe) avec un volume produit de 79 726 m<sup>3</sup> (1,5%) en 2017.

L'eau distribuée sur Montrelais provient de l'usine d'Ancenis qui bénéficie de périmètres de protection de captage (arrêté du 17/10/2014).

Il n'existe pas de point de captage destiné à l'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune.

Le plan des réseaux d'alimentation en eau potable est annexé au PLU.

## Les déchets

La collecte des déchets est assurée par les services de la communauté de communes du Pays d'Ancenis.

La communauté de communes assure :

- la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte (bac gris) une fois toutes les deux semaines,
- la collecte sélective en porte-à-porte (sacs jaunes pour les emballages, métal, plastiques) toutes les 2 semaines, ou en apport volontaire dans des conteneurs implantés sur l'ensemble des communes pour le papier (colonne bleue) et le verre (colonne verte),
- La collecte en conteneurs enterrés pour le centre bourg ancien au sud de la voie ferrée, pour les ordures ménagères et les emballages ménagers recyclables,
- la collecte en déchetterie, par le réseau des 5 déchetteries fixes (la plus proche de Montrelais est située sur la commune de Varades).

**PL.U.- Annexes sanitaires**

Les ordures ménagères sont collectées et acheminées sur un quai de transfert spécifique situé sur la commune d'Ancenis puis dirigées vers l'unité de valorisation énergétique 'arc-en-ciel' à Couëron (44). Les emballages sont collectés et acheminés sur un centre de transfert spécifique situé sur la commune d'Ancenis puis dirigés vers une unité de tri et de valorisation sur Le Rheu (35) afin d'être triés et acheminés vers les recycleurs.

Le papier est dirigé au centre de tri qui se situe à Carquefou (44) et le verre est dirigé vers le centre de transfert BRANGEON à Ancenis (44) avant d'être transféré vers un centre de traitement.

Les refus sont dirigés vers une filière CRS (Combustible Solide de Récupération).